



Service de Santé au Travail de la Région Nantaise  
Siège social : 2 rue Linné - BP38549 - 44185 Nantes cedex 4

—  
Date : 16/11/2020

Nb de page(s) : 2

—  
Objet : **Information relative au niveau de conformité au RGPD**

Cher adhérent,

Depuis notre dernier message du mois de juillet 2018, publié sur le site internet du SSTRN\*, nous avons poursuivi nos travaux de mise en conformité à la réglementation relative à la protection des données, dite RGPD.

Nous sommes actuellement en cours d'écriture de notre politique RGPD, laquelle vous sera mise à disposition prochainement. Dans cette attente, vous voudrez bien prendre connaissance des informations suivantes.

—

En premier lieu, vous noterez que, dans ses relations « contractuelles » avec les adhérents, **le SSTRN considère qu'il ne peut être qualifié de sous-traitant, au sens du RGPD**. De ce fait, les droits et obligations des sous-traitants ne sont pas applicables à notre relation. Le SSTRN est bien le seul responsable du traitement de données qu'il réalise. Par ailleurs, il ne peut être engagée de co-responsabilité entre le SSTRN et l'adhérent sur ce point dans la mesure où l'adhérent ne fait que transmettre des données au SSTRN pour réaliser sa mission de préservation de la santé des salariés. Pour plus de détails sur cette qualification, nous vous invitons à prendre connaissance de la note spécifique figurant sur le site internet du SSTRN ([www.sstrn.fr/rgpd](http://www.sstrn.fr/rgpd)).

En second lieu, **le SSTRN poursuit le déploiement de sa conformité au RGPD**, conformément à la demande du conseil d'administration qui en a fait un axe stratégique. Ainsi, les grandes mesures suivantes ont été mises en place :

- une personne déléguée à la protection des données (DPO) a été désignée en interne, depuis 2017 et est dédiée depuis cette année à plein temps à cette mission ;
- le registre des traitements a été créé et est alimenté régulièrement des traitements de données mis en œuvre au sein du Service ; une cartographie approfondie des traitements est réalisée par la DPO et permet une sensibilisation des salariés à la protection des données ;
- une politique des systèmes d'information a été élaborée et est appliquée ;
- une charte informatique dédiée à l'accès, à l'usage du système d'information et de ces outils est écrite et sera rapidement déployée. Elle permet notamment de rappeler à notre personnel les bonnes pratiques en matière de gestion des données et surtout des données de santé ;
- l'information des personnes est renforcée :
  - à la fois l'information de vos salariés, usagers du SSTRN : un nouvel affichage a été apposé dans tous les cabinets médicaux « Ce que le SSTRN fait de vos données personnelles »,
  - mais également notre personnel médical, qui dispose d'informations complémentaires pour éclairer les salariés à leurs éventuelles questions (ex : notion de consentement, etc) ;

- le renforcement de la protection des données de santé est également accentué avec le recours à un nouveau logiciel métier, projet pour lequel le SSTRN travaille en étroite collaboration avec la DPO afin de sécuriser l'outil ;
- différentes procédures sont en cours d'écriture pour permettre de mieux se conformer au RGPD, et notamment une procédure de gestion des demandes d'accès aux données, de notification en cas de faille de sécurité et de violations de données ;
- la sécurité des données est toujours en vigueur et au centre de nos préoccupations : les données de santé sont hébergées en France, par un hébergeur accrédité HDS,
  - l'accès au système d'information est contrôlé via un système d'authentification et une politique de gestion des mots de passe,
  - les archives papiers existantes sont sécurisées par des habilitations accordées aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions,
  - un processus d'authentification des utilisateurs et administrateurs du système d'information est mis en place,
  - ont été mis en place des outils visant à assurer la traçabilité de l'ensemble des actions réalisées sur le système d'information et notamment sur le logiciel métier.

—

L'année 2021 sera axée à la fois sur la poursuite de toutes ces mesures et à la fois sur une politique générale de sensibilisation du personnel du SSTRN par la Déléguée à la protection des données, en se basant notamment sur la nouvelle charte informatique du SSTRN.

Pour rappel ou information, vous pouvez, ainsi que vos salariés, exercer vos droits relatifs aux données personnelles vous concernant (accès, modification, etc...) :

- Directement **auprès de votre interlocuteur habituel** (service adhésion, médecin du travail, etc).
- Auprès de la **déléguée à la protection des données du SSTRN** (Audrey GILLARD)
  - Par mail : [dpo@sstrn.fr](mailto:dpo@sstrn.fr)
  - Par courrier : SSTRN, Déléguée à la protection des données 2 rue Linné, 44100 Nantes,
  - Par téléphone : 02 40 44 26 95

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page dédiée du site internet du SSTRN, sur lequel vous retrouverez des informations et notamment :

- la lettre d'information de juillet 2018,
- la présente lettre d'information,
- la note d'information relative à la qualité du SSTRN vis-à-vis des données qu'il collecte auprès de l'adhérent pour assurer le suivi en santé au travail de ses salariés,
- et, dès qu'elle sera élaborée, la politique RGPD du SSTRN.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher adhérent, nos sincères salutations.

Anne SAINT-LAURENT  
Directrice générale



Service de Santé au Travail  
de la Région Nantaise  
2, rue Linné - B.P. 38549  
44185 NANTES Cedex 4

\* <https://www.sstrn.fr/actualites/rgpd-sstrn-en-marche-vers-conformite>